

**SOGUIPAH**  
**DIRECTION DU PERSONNEL**  
**SOUS DIRECTION PAIE**  
**SERVICE GESTION ET SUIVI COMPTABLE**

*[Signature]*  
 13/02/24

**DECOMPTE DEFINITIF**

**ADRESSE DE SOUSCRIPTION**

Nom de L'employé	BAMY Cé Roger ✓	
Matricule	012046 ✓	
Service	Affaires Sociales	
Motif du Départ	Retraite	
<b>DÉSIGNATION DES RUBRIQUES</b>	<b>MOYENNES</b>	<b>Mont.</b>
Salaire Brut imposables		0
Assistance Sociale		0
Cherté de Vie		0
Congés Payés		287 500
RPR		0
Indemnité de transport		0
Indemnité de Logement		0
Transport de Séparation		1 000 000
Primes de Séparation		17 000 000
Abonnement Canal Sat.		0
Indemnité de départ à la Retraite		12 813 420
<b>Salaire Brut non imposables</b>		<b>51 095 920</b>
<b>Total Salaire et Divers</b>		<b>31 095 920</b>
CNSS		48 000
RTS		1 114 813
Prêt		0
Salaire du dernier mois de Préavis		0
<b>Total des Retenues</b>		<b>1 162 813</b>
Arrondi		893
<b>Total STC</b>		<b>29 934 000</b>
<b>Net à Payer</b>		<b>29 934 000</b>

*10V/0228/24*

*[Signature]*  
 25/02/24  
 [Signature]

Je soussigné... M. BAMY Cé Roger ✓..... N° Mle: 012046 ✓  
 Reconnaiss avoir reçu pour solde tout compte avec la SOGUIPAH la somme de :  
 Vingt neuf millions neuf cent trente quatre mille francs guinéens ✓  
 Représentant le solde de mes salaires et congés payés, établi pour servir et valoir ce que de droit.  
 Perçu le, 01-02-2024 par lui-même 622 28 5890

Service de L'employé	Directeur du Personnel	Directeur Adjoint de la Paie	chef Service Suivi Comptab	Compta.	Compta.	Directeur Comptabilité et Administration	
			AV/Sal				0
			PLI				0
Date			Total	0			
Nom du chef de Service	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>					
Signature	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	

*[Signature]*

**SOGUIPAH**  
**DIRECTION DU PERSONNEL**  
**SOUS DIRECTION PAIE**  
**SERVICE GESTION ET SUIVI COMPTABLE**

**DECOMPTE DEFINITIF**

ADRESSE DU SALARIE		
Nom de l'employé	GONTO Raphael	
Matricule	000004	
Service	Production Distribution Energie	
Montif du Départ	Retraite	
DESIGNATION DES RUBRIQUE	MONTANTS	Obs.
Salaire Brut imposables	0	
Assurance Sociale	0	
Cherif de Vie	0	
Congés Payés	2 260 000	
I.P.R.	0	
Indemnité de transport	0	
Indemnité de Logement	0	
Transport de Séparation	1 000 000	
Primes de Séparation	37 000 000	
Abonnement Canal Sat.	0	
Indemnité de départ à la Retraite	27 639 720	
<b>Salaire Brut non imposables</b>	<b>67 899 720</b>	
<b>Total Salaire et Divers</b>	<b>67 899 720</b>	
CNSS	48 000	
RTS	3 396 758	
Prés		
Salaire du dernier mois de Préavis		
<b>Total des Retraites</b>	<b>3 444 758</b>	
Arrondi	38	
<b>Total STC</b>	<b>64 455 000</b>	
<b>Net à Payer</b>	<b>64 455 000</b>	GNP ✓

01/02/24

*[Signature]*  
 20/01/24

Je soussigné... M. GONTO Raphael... N° Mle: 000004... ✓

Reconnais avoir reçu pour solde tout compte avec la SOGUIPAH la somme de :

Soixante quatre millions quatre cent cinquante cinq mille francs guinéens

Représentant le solde de mes salaires et congés payés, établi pour servir et valoir ce que de droit.

Perçu le, .....

Service de l'employé	Directeur de Personnel	Directeur Adjoint de la Paie	Chef Service Suivi Comptab		Compta.	Compta	Directeur Comptabilité et Administration
			AV/Sal	PLT			
			0	0			
			0	0			
			0	0			
Date							
Nom du chef de Service	<i>[Signature]</i> 11/01/24	<i>[Signature]</i> 11/01/24			<i>[Signature]</i> 16/01/24		<i>[Signature]</i> 16/01/24
Signature							<i>[Signature]</i> 16/01/24

17/01/24

12/01/24

*[Signature]*

Recapitulatif des arriérés de location Cadres retraités 2023

N°	Matricule	Nom	Prénoms	Montant (GNF)
1	4	Gonto	Raphaël	58516500
2	5	Bamy	Jean Pierre	124739750
3	181	Beimy	Ernest	40490000
4	623	kpoghomou	Ouo-ouo Justin	21828000
5	970	Mahomou	Zaoro	103203750
6	1365	Mara	Abdourahamane	59400750
7	8422	Diawara	Laybah	101456250
8	9575	Onivogui	Ködö	13501400
9	9601	Diallo	Fatoumata	619200
10	10994	Diawara	Lansana	8396225
11	12046	Bamy	Cé Roger	110592000
12	12049	Gamy	Cé Lakpö	10066500
13	12280	Maomy	Charles Kawa	102172500
<b>Total</b>				<b>754982825</b>

# SOGUIPAH

Société Camérienne de Palmiers  
à Huile et d'Hévéas  
Capital 40 000 000 000 GNF  
Siège Social Diécké  
RC N° 1 YOMOU



Diécké, le 02 Novembre 2022

N/Réf. : DGS/Cf/116/2022

## Mémoire d'Information

A l'attention des travailleurs actifs et retraités

**Objet :** Chronogramme de liquidation des dettes

Depuis sa prise de fonction en juin dernier, la nouvelle Direction Générale de la SOGUIPAH examine avec attention l'ensemble des engagements de la Société.

Il s'avère que des questions fondamentales restent pendantes, c'est pourquoi, malgré l'ampleur de la crise et le climat très timide du marché mondial de Caoutchouc, la nouvelle équipe de Gestion s'attèle à faire face à la fois aux factures fraîches et aux arriérés.

Dans cette logique, une priorisation dans le règlement des arriérés, est indispensable. Après analyse des risques et opportunités et en se basant sur l'équité et la justice sociales, la Direction Générale informe les travailleurs actifs et retraités que le rétablissement des liens avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est la première priorité afin de permettre à toutes les catégories de travailleurs de jouir de leurs droits en matière de protection sociale.

C'est dans cette logique qu'elle s'est engagée auprès de la CNSS à reprendre le paiement mensuel à compter de la fin de ce mois d'octobre 2022 et est déjà engagée dans la négociation d'échéances et de conditions pour les impayés des années antérieures. Parallèlement, la Direction Générale s'investit à solder les comptes des travailleurs décédés dont les dossiers sont toujours non clôturés.

Dans la même logique, la Direction Générale informe les cadres actifs et retraités que les demandes liées à la question de location de véhicules de services sont reportées à une échéance ultérieure dans le plan à moyen terme.

La Direction Générale salue la compréhension et les efforts des uns et des autres afin de sortir la SOGUIPAH de cette profonde crise.

Le Directeur Général  
  
M. Fodé Mouroua SOUMAH

Ampliations :

- ✓ DGAs
- ✓ Départements et Services concernés
- ✓ Chronos



**Collectif des retraités 2023  
SOGUIPAH DIECKE**

**A**

**Objet : Réclamation des droits**

**M. le Gouverneur de la Région  
Administrative de la Guinée  
Forestière (N°Nzérékoré)**

**Monsieur,**

C'est avec espoir que nous retraités de **2023** de la société Soguipah venons très respectueusement auprès de votre haute personnalité porter à votre bienveillance l'attention la violation des droits dont nous sommes victimes de la part du directeur générale actuel de la soguipah **Maitre Fodé Mourana Soumah**.

**A cet effet :**

1) Il nous a adressé une lettre de préavis de retraite de (6) mois selon la loi du **23 Juillet au 22 Décembre 2023** pour abus d'autorité il nous maintient jusqu'au **(30) janvier 2024** soit un mois et (7) jours non payés

2) Impitoyablement il a imputé les avances sur salaire des comptes définitifs de certains retraités en même temps il a refusé de payer nos arriérées des 50% de retenues de location de véhicule de fonction que cette même direction a autorisée selon sa note de service du **17 Novembre 2014** voir ci-joint.

3) En fin le calcul des comptes définitifs fait à la baisse est à revoir pour nous établir dans nos droits. Par ailleurs le **01/02/2024** nous lui avons adressé une lettre avec ampliation aux autorités de la place qui n'a pas retenu son attention reste et demeure jusqu'ici sans réponse cela fait savoir qu'il n'a même pas l'intention ni la volonté de faire face à nos préoccupations ; il nous a jeté à la porte de l'entreprise sans aucune forme de reconnaissance de services rendus à la société en fin de carrière le travailleur de la Soguipah est confronté à de sérieux problèmes, la direction lui refuse ses droits dans le but de le faire souffrir.

**Monsieur le Gouverneur**

Nous avons la ferme conviction que votre attention toute particulière mettra fin à nos démarches de réclamation. Fondant notre espoir en vous nous vous prions **Monsieur le Gouverneur** de bien vouloir agréer l'expression de notre haute considération .

**Le représentant**

**M. Bamy Cé Roger**

A

Monsieur le Directeur Général  
de la SOGUIPAH

S/C Voies hiérarchiques

**Objet** : Réclamation des paiements  
des arrières de locations

**Monsieur**

Nous venons très respectueusement auprès de votre auguste personnalité solliciter le paiement de nos arrières de locations.

En effet, nous avons constatés avec regret l'absence de nos paiements , chose qui devait être faite cumulativement avec le règlement de retraite.

Par conséquent, nous retraités de 2023 de la SOGUIPAH, demandons le paiement de ladite location dans la mesure où nous sommes appelés à quitter définitivement les locaux de la société.

Dans l'esprit de la bonne collaboration qui a toujours existé entre nous et la SOGUIPAH durant nos années de prestation, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte notre réclamation.

Veillez accepter, monsieur le Directeur, l'expression de nos considérations les meilleures

**Ampliations :**

- Syndicat/Soguipah
- Mme le Sous-préfet
- Mr le Maire
- Le commandant de la gendarmerie
- Mr le commissaire de Police

**Le représentant des retraités concernés**

Mr Roger Bamy

*[Signature]* Le 01/02/24

Tel: 622 285890